

MAÎTRISEZ-VOUS TOUTES LES SUBTILITÉS DE LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE ?

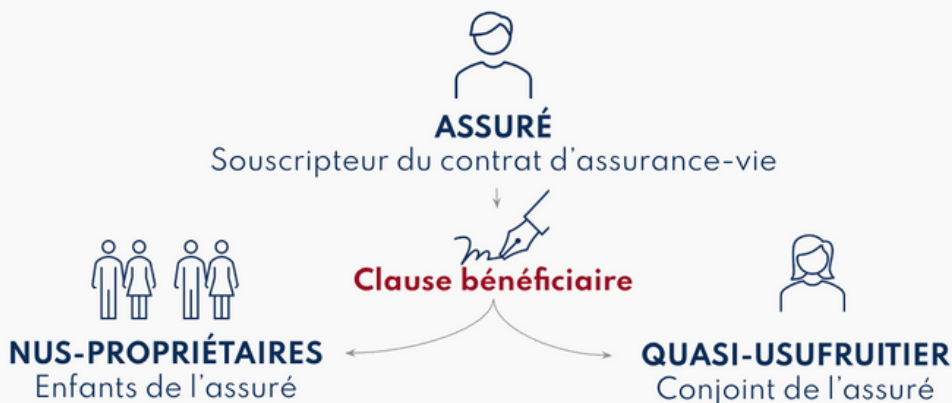
Assurance-vie

Placement préféré des Français, l'assurance-vie est reconnue pour sa fiscalité avantageuse et sa souplesse de gestion financière. Particulièrement efficace, elle constitue un outil majeur de transmission patrimoniale. En effet, la **clause bénéficiaire** d'une assurance-vie **permet de désigner les personnes qui recevront les capitaux au décès de l'assuré**, tout en bénéficiant d'un cadre fiscal dérogatoire et d'une transmission hors succession. Une rédaction précise de cette clause bénéficiaire est alors indispensable pour que vos volontés et objectifs patrimoniaux soient respectés.

Afin d'en exploiter un plus grand potentiel, il peut être bon de rappeler **deux subtilités**, souvent ignorées, que sont la **clause démembrée** et la **clause assortie de charges**.

La clause bénéficiaire démembrée : Protéger et Transmettre

Idéale pour les couples souhaitant **concilier protection du conjoint survivant et transmission aux enfants**, elle désigne le conjoint ou partenaire de PACS comme usufruitier des capitaux, et les enfants comme nus-propriétaires.



Ce mécanisme offre :

→ **Au conjoint usufruitier**, la perception des **revenus** générés par le capital ou la **libre disposition des fonds** (quasi-usufruit), assurant son train de vie ou ses vieux jours.

→ **Aux enfants nus-propriétaires**, la perspective de récupérer les fonds à terme, au décès de l'usufruitier, **souvent sans droits de succession** supplémentaires sur la pleine propriété. Si les capitaux ont été consommés par l'usufruitier, les nus-propriétaires verront ce montant déduit de la succession taxable des parents.

L'abattement fiscal est alors réparti entre l'usufruitier et le nu-propiétaire au prorata de la valeur respective de l'usufruit et de la nue-propriété. Cette valeur est déterminée par l'âge de l'usufruitier au jour du décès, selon un barème fiscal.

La clause bénéficiaire avec charges : Encadrer l'utilisation des fonds

La clause bénéficiaire assortie de charges permet au souscripteur **d'imposer des obligations spécifiques** au bénéficiaire concernant **l'utilisation des capitaux**. Cette approche est idéale pour maîtriser l'emploi des fonds et protéger les bénéficiaires, notamment les plus jeunes ou les personnes vulnérables, par exemple :

- **Protection des mineurs** : Obligation de réemployer les capitaux dans un nouveau contrat au nom du mineur, avec blocage des rachats jusqu'à un certain âge (ex: 25 ans), ou versement différé.
- **Soutien spécifique** : Financement des études, acquisition immobilière, ou versement d'une rente à une tierce personne (enfant en situation de handicap).

La rédaction exige **précision et clarté**, car il convient de rappeler que l'assureur n'est pas le garant du respect de la bonne application des charges. Il est en revanche nécessaire de désigner un tiers administrateur (notaire, personne de confiance) pour veiller à la bonne exécution des volontés. La fiscalité des capitaux décès n'est pas altérée par l'ajout de charges.

NOTRE AVIS

Ces clauses sophistiquées transforment l'assurance-vie en un **véritable outil d'ingénierie patrimoniale**. Leur complexité exige d'avoir, néanmoins, une **rédaction minutieuse**. C'est pourquoi nous vous apportons un conseil adapté afin de sécuriser vos choix, optimiser votre transmission et garantir que vos volontés soient intégralement respectées.

LA SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

Focus Marché

Capter les opportunités d'un monde en transition

Construire un portefeuille, c'est avant tout trouver le juste équilibre entre vision de long terme et réactivité face aux évolutions du monde. Certaines convictions s'inscrivent sur un temps long, d'autres naissent de transformations plus récentes mais tout aussi structurantes.

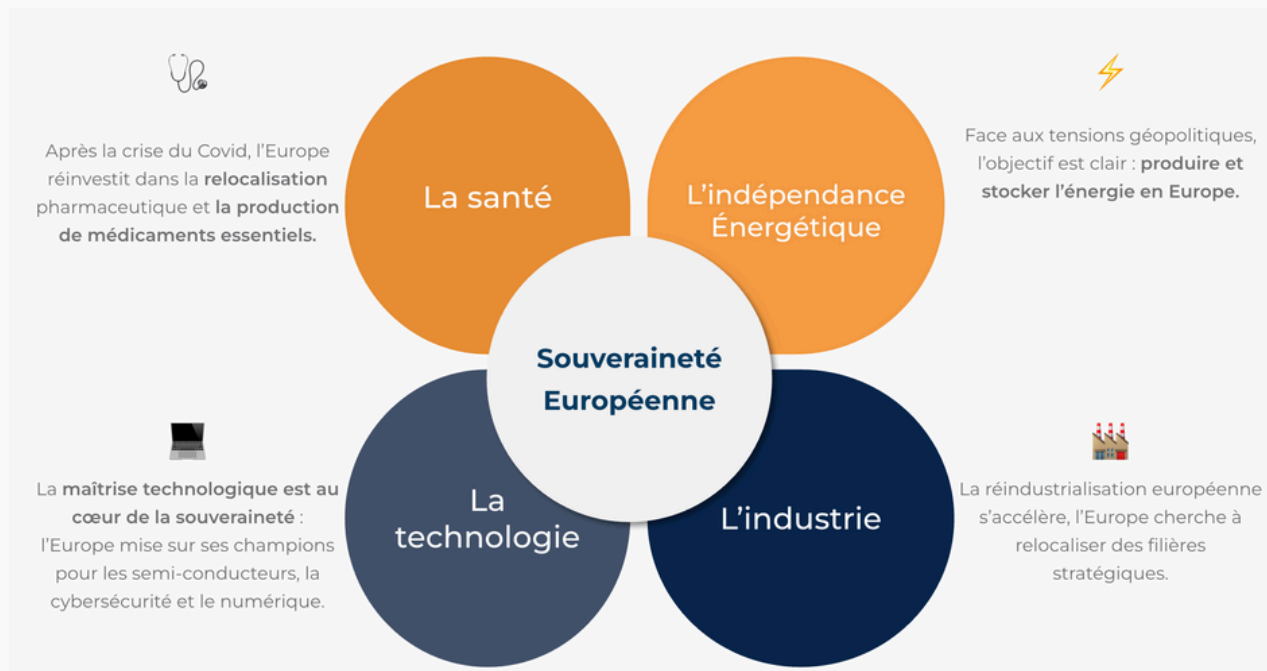
Trouver cet équilibre, c'est accepter que rien n'est figé. Chaque cycle économique, chaque crise ou rupture technologique réécrit une partie de l'histoire. Les mots changent, les acteurs évoluent, les décors se transforment... mais l'objectif reste le même : **identifier ce qui transforme durablement notre économie et s'y positionner avec discernement.**

Parmi ces transformations, une s'impose aujourd'hui avec force : **la souveraineté**. Dans un monde plus incertain, où les équilibres économiques et politiques se redéfinissent, elle symbolise le besoin d'autonomie, de résilience et d'une certaine puissance collective.

Être souverain, ce n'est pas s'enfermer, c'est choisir de rester libre.

Prenons quelques instants pour s'interroger sur notre quotidien : se **nourrir**, se **déplacer**, se **soigner** ne sont plus des gestes anodins, mais les reflets de **nos dépendances**. L'**énergie** que nous consommons, les **médicaments** que nous prenons, les **technologies** que nous utilisons... proviennent bien souvent d'ailleurs. Dans un monde où la paix n'est plus un acquis et les rapports de force économiques se redéfinissent, la question de la souveraineté devient centrale : qui contrôle ce que nous produisons, ce que nous consommons, et ce que nous pensons ?

L'Europe, longtemps confiante dans les vertus de l'ouverture et du commerce mondial, redécouvre aujourd'hui la nécessité de maîtriser ses chaînes d'approvisionnement, ses technologies et ses ressources. Accompagner cette transformation n'est pas une contrainte, mais une opportunité. La souveraineté n'est pas qu'une idée politique : c'est un levier économique, un moteur de croissance et d'innovation. **Investir dans la souveraineté européenne**, c'est **soutenir le développement de filières stratégiques** et redonner à notre continent la capacité d'agir, de produire et d'innover par lui-même. Cette dynamique se concrétise déjà sur plusieurs pans de notre économie :



Ces transformations ne sont donc pas un simple effet de mode, mais elles **dessinent les fondations** d'un nouveau cycle économique européen, une économie plus responsable, plus compétitive et surtout, plus souveraine.

**PARIS**

234 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

AIX-EN-PROVENCE

425 Allée François Aubrun
13100 Le Tholonet